



16ème législature

Question N° : 6782	De M. Mansour Kamardine (Les Républicains - Mayotte)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition numérique et télécommunications		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Diversité de l'information publique à Mayotte	Analyse > Diversité de l'information publique à Mayotte.
Question publiée au JO le : 28/03/2023 Réponse publiée au JO le : 11/07/2023 page : 6430 Date de changement d'attribution : 11/04/2023		

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, sur l'accès des habitants de Mayotte à la pluralité de l'information. En effet, Mayotte accuse de nombreux retards dans son expression en langue française, en raison, notamment, de ses origines linguistiques, le français n'étant pas la langue maternelle de nombre de Mahorais. Afin de développer l'expression en français des territoires à la culture traditionnelle, l'État utilise différents outils, en plus du développement de l'école et de l'enseignement scolaire. Parmi ces outils, la radiodiffusion d'émissions en langue française y joue un rôle prépondérant. Or il se trouve que le territoire mahorais n'est pénétré que de manière aléatoire et parcimonieuse par les émissions de groupe Radio France, dont *France Info*, *France Inter* ou *RFI*. Actuellement, seule *Mayotte La Première* couvre la totalité du territoire de ses émissions. Cette situation d'offre radiophonique publique réduite est attentatoire au pluralisme culturel et au pluralisme de l'information. C'est pourquoi il lui demande de lui décrire l'état actuel du paysage radiophonique sur le territoire mahorais et lui demande de préciser les initiatives qu'il entend impulser pour favoriser l'accès aux ondes des différentes radios du groupe Radio France dans le 101e département français.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture attache une attention particulière aux missions d'information et de promotion de la langue française, mais aussi de cohésion sociale au plus près des territoires, notamment ultramarins, qui incombent à l'audiovisuel public. Il est à signaler que, pour application de l'article 3 de son cahier des charges, France Télévisions opère le réseau Outre-mer 1ère. Ce sont les neuf stations de ce réseau, dont Mayotte La Première, qui ont vocation à assurer la continuité du service public audiovisuel au plus proche des spécificités socioculturelles locales des départements et collectivités ultramarins. Le réseau Outre-mer la 1ère propose une offre multimédia propre à chaque territoire ultramarin, associant un service de télévision, un service de radio et un portail numérique. Il s'agit de chaînes de plein exercice, généralistes et de proximité, dont la programmation s'articule autour de quatre axes : l'information, la proximité, les sports et la fiction. Le paysage radiophonique mahorais est également composé de radios privées. Selon l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), le public mahorais reçoit 32 services de radio par voie hertzienne terrestre dont 17 services de radio associatifs accomplissant une mission de communication sociale de proximité et 8 services de radio locaux ou



régionaux indépendants ne diffusant pas de programme à vocation nationale. Certains de ces services proposent une programmation bilingue, en shimaoré et en français. Enfin, bien qu'ils ne soient pas diffusés en FM à Mayotte, les programmes des chaînes France Inter, franceinfo, France Bleu, France Musique, Mouv' et Fip y sont accessibles en direct ou en rattrapage sur le numérique notamment grâce aux différents sites internet et applications mobiles édités par Radio France.